

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 17 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATMANN Sabine représentant Mme CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno

EXCUSES : Mlle JACQUES Elisabeth et M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2014/24

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2014 « PROMOTION DE LA VALLEE DE L'UBAYE » AVEC DES ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye souhaite soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations de grande envergure réunissant plus de 90 compétiteurs extérieurs à la vallée, par une participation financière, technique et par des dotations,
- Les associations sportives s'engagent à participer à la promotion de la vallée de l'Ubaye en valorisant et identifiant la vallée de l'Ubaye en tant que partenaire officiel à travers une communication « vallée de l'Ubaye » sur tous supports, affiches, flyers, résultats, fond de podium, lieu de la manifestation, ainsi qu'auprès de la presse.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres,

- **APPROUVE** la convention type qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ces conventions dans la limite des crédits inscrits, à cet effet, au budget annexe tourisme,
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au Budget Annexe Tourisme 2014, art 6574.
- **DEMANDE** au Président de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises à ce titre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Michel LANFRANCHI.

